

353 route du Moulin de Losque – BP 10039
84301 CAVAILLON Cédex

Pour nous joindre, un numéro unique :
04 90 066 160

VOTRE DECLARATION DE LISTE NOMINATIVE 2021

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Nous espérons que votre entreprise, vos équipes et vous-même, passez cette période complexe sans trop de dommages.

Comme chaque fin d'année, nous revenons vers vous pour la déclaration de la **liste nominative des salariés** qui est une démarche annuelle et obligatoire pour tout employeur*. Elle permet de disposer **d'une liste de vos effectifs à jour** pour garantir un suivi santé-travail adapté au poste de travail en fonction des risques et expositions professionnelles de tous vos salariés.

Pour effectuer votre déclaration 2021, vous pourrez vous connecter au portail adhérent extranet sécurisé via notre site internet : www.satdurancecluberon.fr dans "espace adhérent" **du 4 janvier au 6 février 2021** et utiliser vos identifiants personnels (ceux déjà utilisés pour la déclaration 2020).

Une fois connecté, nous vous invitons à mettre à jour :

- la liste de vos salariés,
- les informations les concernant : poste de travail, risques et expositions professionnelles...,
- les mouvements de vos effectifs (entrées/sorties),

et **valider impérativement** votre déclaration de liste nominative.

Validée, votre déclaration servira de référence au calcul de la cotisation due pour 2021. Une facture d'appel de cotisations pour l'année vous sera alors adressée.

Vous devrez ensuite, au cours de l'année, nous signaler vos mouvements de personnel (entrées/sorties) sur ce portail avec les mêmes codes d'accès.

Besoin d'information complémentaire ? la **notice au verso** du présent courrier vous accompagnera dans l'utilisation du portail adhérent. Vous pouvez également contacter vos interlocutrices habituelles au numéro unique : **04 90 066 160**

⚠ La périodicité de certaines visites médicales (SIG - Suivi Individuel Général, pour les salariés ne présentant pas de risque particulier) passe de **2 à 3 ans** pour s'adapter au contexte (selon la Loi, ce délai ne doit pas excéder 5 ans) – voir *l'actualité du 22/12/2020* sur www.satdurancecluberon.fr. SAT Durance Luberon pourra ainsi accentuer les actions de prévention des risques professionnels.

Le Conseil d'Administration de l'Association, réuni le 15 décembre 2020, a décidé de maintenir, en 2021, les cotisations annuelles appliquées en 2020, **sans augmentation** :

♦Cotisation unique "per capita"	100 € hors taxes
♦Cotisation "nouveau salarié"	78 € hors taxes
♦Cotisation "absentéisme"	55 € hors taxes

Notre site internet www.satdurancecluberon.fr, actualisé en permanence, vous fournira les renseignements pour adapter votre organisation à cette crise sanitaire, qui malheureusement, se prolonge. Besoin d'un conseil, d'un accompagnement ? N'hésitez pas, nos professionnels sont à votre écoute.

Les équipes de SAT Durance Luberon, les membres des instances de notre association et moi-même souhaitons sincèrement une année plus sereine et heureuse en 2021 pour votre entreprise, vos salariés et vos proches.

Pour le Président,
Annick MASSÉ. Directrice

